

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 65 (1985)
Heft: 2

Artikel: Les anciennes relations de Lucerne avec la France
Autor: Glauser, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les anciennes relations de Lucerne avec la France

Lucerne a la réputation dans le monde entier d'être un centre touristique. Ce n'est là toutefois que son aspect extérieur, cette façade recouvrant en fait bien autre chose. Lucerne est avant tout une entité politique et étatique vivante marquée par une évolution autonome séculaire dans laquelle les relations avec la France avaient également leur place.

Lucerne est l'un des membres les plus anciens de la Confédération Helvétique. La ville, située à l'extrémité ouest du Lac des Quatre-Cantons s'allia en 1332 aux trois cantons primitifs. C'est elle qui au cours des décennies qui s'écoulèrent entre 1380 et 1415 donna naissance au territoire qui jusqu'à ce jour constitue un État. Le canton de Lucerne, dont la surface est de 1 500 km² et dont le nombre d'habitants est de 300 000, s'étend des Préalpes au sud pour pénétrer profondément dans le plateau suisse. L'agriculture y est toujours fortement représentée. Celle-ci est principalement axée sur l'élevage bovin et les prairies permanentes comprenant des cultures fruitières. La surface des terres labourables, qui constitua jusqu'à la crise agricole des années 1880 une part importante de l'agriculture, a fortement régressé. Le canton de Lucerne, malgré de nombreuses tentatives au cours du XIX^e siècle, ne s'est industrialisé qu'avec une certaine hésitation. On ne peut plus dire aujourd'hui qu'on le regrette étant donné qu'une économie largement diversifiée s'est avérée être plus résistante en période de récession que ne l'aurait été une industrie non diversifiée.

Les relations de ce petit État suisse situé à l'extrémité nord des Alpes avec le vaste espace français (c'est-à-dire la France dans ses limites actuelles) sont plus anciennes que celles avec l'État Français proprement dit et ont débuté au haut moyen âge. C'est tout naturellement avec le nord-ouest de la France que se sont d'abord développés le commerce et les communications.

Fondé à Lucerne au milieu du VIII^e siècle, le petit couvent bénédictin dépenda de la grande abbaye alsacienne de Mur-

bach dans les Vosges jusqu'au XV^e siècle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle du temps des Francs, Saint Léger, évêque d'Autun, devint Patron de l'église principale de Lucerne. Au XIII^e siècle il était courant que nos monastères possédassent en Alsace des vignobles. Il s'en est suivi un courant commercial qui n'a cessé de gagner en importance. Le vin d'Alsace devint le vin le plus consommé dans tout le pays et il a maintenu sa position prépondérante dans le canton de Lucerne jusqu'au début de notre siècle contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres cantons. A partir du XVI^e siècle on proposa également des vins de Bourgogne. De nos jours, les vins français sont les plus appréciés de notre région parmi les vins de qualité.

Willisau, fondée au XIII^e siècle.



Les transporteurs de vin apportaient en général dans la région du Rhin Supérieur du fromage et du beurre en provenance des régions laitières des Alpes. Des marchés tels que Lucerne ou Willisau furent les places de transbordement. Au cours du XVII^e siècle on a constaté chaque automne le départ de cohortes d'ouvriers et d'ouvrières agricoles vers l'Alsace pour trouver du travail saisonnier lors de la récolte du blé ou pour les vendanges. Il s'en est suivi au lendemain de la guerre de Trente Ans une véritable vague d'émigration vers le nord-ouest de la France, en grande partie dévastée et dépeuplée, vague qui a au demeurant repris et continué aux alentours de 1700. Ceci a permis de résorber et d'atténuer quelque peu les effets de la croissance démographique.

Constituant un phénomène régulier dans la vie de tous les jours, ce genre de relations passa néanmoins quasiment inaperçu, du moins des historiens. Plus retentissants parce que touchant le domaine politique et donnant lieu généralement à de nombreuses discussions, furent en revanche les services militaires dans les armées des différents pays voisins. Parmi ceux-ci c'est la France qui recruta le plus grand nombre de mercenaires liant ainsi ses intérêts à ceux de la couche dirigeante patricienne. Au XV^e siècle les rois de France ont pu apprécier la combativité des guerriers helvétiques. Jusqu'au XVII^e siècle les mercenaires n'entrèrent dans le service permanent qu'en tant que gardes du corps. Les grands contingents pour leur part tels que les régiments n'étaient levés que pour remplir des missions précises et ne restaient en service que la durée d'une campagne, c'est-à-dire quelques semaines ou quelques mois. Ensuite des régiments permanents s'imposèrent, mais cette forme de service posa un certain nombre de problèmes aux mercenaires suisses. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ce fut le commandant du régiment qui concluait avec l'État Français un accord pour tout le régiment. Une certaine somme lui était octroyée pour le financement du recrutement, de l'équipement et de l'entretien de son corps de troupe. C'était ensuite en fonction de son habileté personnelle en affaires qu'il gérait ces fonds, qu'il achetait à prix avantageux uniformes et armes et qu'il augmentait les soldes tout juste assez pour ne pas risquer l'interruption du recrutement. De toutes manières il s'agissait là d'une activité qui offrait d'importantes possibilités de gains. Aussi ces personnes dont on peut encore voir aujourd'hui les demeures seigneuriales étaient-elles appelées entrepreneurs militaires.

Pendant des siècles la France a eu pour politique de veiller à ce que ne surgisse pas dans cette confédération



d'états des tensions politiques à l'intérieur ou à l'extérieur qui auraient rendu nécessaire le départ des troupes de soldats mercenaires. Les ambassadeurs français exercèrent de cette manière une influence considérable et les intérêts français contribuèrent à maintenir la stabilité politique intérieure. Tout comme les autres états intéressés, la France s'engagea à verser de fortes pensions annuelles qui rentrèrent en partie dans les caisses de l'État, mais dont l'autre partie constituait une part importante du revenu de la couche dirigeante qui siégeait dans les Conseils. Ces messieurs du Conseil faisant de toutes façons preuve de réalisme républicain et pratiquant une gestion des plus économes, permirent l'accumulation d'un trésor public suffisamment important rendant généralement superflue la levée d'impôts. Il est vrai qu'en 1798 les envahisseurs français se saisirent de ce pactole et livrèrent au Trésor Public Français le patrimoine de l'État de Lucerne et des autres cantons qui avait été accumulé pendant des siècles.

D'importantes relations financières se sont ainsi nouées entre Lucerne et la France. Une grande partie des soldes et des pensions versées entre les mains de particuliers retournèrent en France, en allant s'investir par exemple dans les emprunts d'état à taux d'intérêt élevé, émis à Lyon. L'État Français s'étant plusieurs fois au cours du XVI^e siècle déclaré en état de faillite, les investisseurs suisses perdirent d'énormes sommes.

Les relations militaires et financières entre Lucerne et la France se déroulèrent dans un contexte éminemment politique. Au XV^e et XVI^e siècles Lucerne faisait partie des cantons dans lesquels le parti français prédominait sur le parti impérial. C'est le parti français qui déterminait la politique d'alliances avec des puissances étrangères. Cependant vers la fin du XVI^e siècle, après l'aggravation générale des divergences confessionnelles, le Conseil de Lucerne, sous la direction du célèbre avoyer et colonel Louis Pfyffer, dit le Roi des Suisses et qui avait été jusqu'ici bien disposé à l'égard de la France, changea de camp pour prendre le parti de la Savoie et surtout celui de l'Espagne et de Milan. Deux raisons pourraient expliquer ce revirement : d'une part l'attitude confessionnelle pour le moins ambiguë de la France sur le plan de sa politique étrangère et d'autre part le fréquent non-paiement des pensions.

Lucerne comme les autres cantons suisses n'échappa pas aux répercussions et à l'influence de la Révolution Française. Par l'intermédiaire des services étrangers, les classes dirigeantes étaient imprégnées de la manière de vivre française et subissaient l'influence des courants à la mode de la pensée française. A l'invasion française de 1798, Lucerne n'opposa qu'une faible résistance. Les dirigeants de l'État étaient eux-mêmes divisés tandis que la campagne sujette (1) eut même l'impression de vivre une sorte de libération. Toutefois ce sentiment ne tarda pas à se dissiper sous le poids de l'occupation française et lorsque fut instauré un État Helvétique à la pointe des baïonnettes de l'armée révolutionnaire. Pas plus les Lucernois que les Suisses des autres cantons n'étaient prêts à accueillir la République Helvétique et cette tentative se solda par un échec. Il n'en reste pas moins que l'année 1798 constitue une rupture nette dans l'histoire de Lucerne qui l'obligea d'accepter des transformations de la Constitution et de l'Administration Publique. Il a fallu 50 ans pour rétablir extérieurement la continuité ébranlée par les Français et un siècle et demi avant que ne soit retrouvé un équilibre moral. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle il s'est opéré à Lucerne au moins une fois par décennie un changement politique et donc un changement de la Constitution. Ceux-ci avaient en 1814, 1830/31 et 1847/48 pour arrière-plan les mutations fondamentales qui marquèrent aussi l'évolution de l'État Français. Lucerne vécut tous ces changements et toutes ces ruptures d'une façon particulièrement intense et connu des luttes politiques passionnées entre le parti conservateur et celui des libéraux jusqu'au-delà de la moitié du XX^e siècle.

(1) *Campagne sujette* : territoires sujets des cantons villes.